

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE
18 NOV. 1981
ROCHEFORT - S/NER (Chre-Mme)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un

le treize novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Étaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, FOUCHE, BOUTET,
BOUCHET, BUJARD, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD
COLLE, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, CABAL, DEFOUR, PELLETIER,
POUGET, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFEIL par M. BOISARD

Absents : MM. GUICHAOUA, PAPEAU, MONTRON, VIAUD.

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 25 Mai 1981 visée par la Sous-Préfecture de Rochefort le 17 juin, le Conseil Municipal de ROYAN autorisait le Maire ou le Premier-Adjoint agissant par délégation à signer avec le Crédit Agricole Mutuel de SAINTES une convention pour l'obtention d'un emprunt obligataire de 1 000 000 F.

Les fonds destinés à financer des travaux d'éclairage public et de voirie devaient nous être délégués dans le courant du mois d'Octobre 1981.

Or, des derniers renseignements obtenus de l'Agence du Crédit Agricole de SAINTES, il résulte que les fonds ressortissant de cet emprunt ne pourraient, au mieux, nous être délégués que dans les tout derniers jours du mois de décembre 1981, entre le 28 et le 31, la durée et le taux de cet emprunt étant encore indéterminés.

Dans ces conditions, il nous est apparu souhaitable de proposer l'annulation de notre demande d'emprunt, proposition acceptée sans difficulté par la Caisse Régionale du Crédit Agricole mutuel de la Charente-Maritime, agence de SAINTES, qui nous a renvoyé notre dossier devenu sans objet le 12 novembre 1981.

En conséquence, il vous est demandé d'annuler purement et simplement notre délibération du 25 mai 1981 et les pièces qui y étaient annexées.

.../...

81.176

Objet

ANNULATION DE LA DEMANDE
D'EMPRUNT DE 1 000 000 F
AUPRES DU CREDIT AGRICOLE
MUTUEL (CAISSE REGIONALE DE
LA CHARENTE-MARITIME)

DATE DE CONVOCATION

6 Novembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

6 Novembre 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23

Pour 23

Contre

Abstentions

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

La délibération du 25 mai 1981 et ses pièces annexes visées par Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT le 17 juin 1981, relatives à la demande d'un emprunt obligataire de 1 000 000 F auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Charente-Maritime est, en accord avec cette caisse qui nous a retourné notre dossier le 12 novembre écoulé, annulée.

*Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.*



*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

18. NOV. 1981

Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. des C nes